



**VILLE DE MARCHIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 06 Avril 2023**

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 5 Présents : 20 Qui ont pris part au vote : 25 QUORUM : 15</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures,  Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 30..03.2023 <u>Date d'affichage</u> 30..03.2023</p>	<p><b>PRÉSENTS :</b> Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Eric EGO, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Séverine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Martine DELZENNE, Brigitte WAMBRE, <b>ABSENT :</b> <b>ABSENTS EXCUSÉS :</b> Mmes Sylvie ROUSSELLE, Mélanie DELANNOIS, Audrey VERHAEGHE, Jocelyne MALFIGAN, Ms Bernard DELEMER, Philippe DESCHODT, Quentin BERNARD <b>ONT DONNÉ PROCURATION :</b> Mme Mélanie DELANNOIS à Mme Bernadette DEHAENE, Mme Audrey VERHAEGHE à M. Serge BEAREZ, Mme Sylvie ROUSSELLE à Mme Valérie GOUPY, M. Bernard DELEMER à M. Pascal ROUSSEAU, M. Quentin BERNARD à Cathy NOTOT-GOS ; <b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE :</b> Mme Carole HURIAU</p>

**Délibération n° 31/2023/CM/CM**

**Objet : TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante de la nécessité de fixer les tarifs de l'école de musique municipale pour l'année scolaire 2023-2024,

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- D'adopter les tarifs ci-dessous pour l'année scolaire 2023-2024

CYCLE 1	TARIF
Marchiennois de moins de 18 ans	- 68.25€ pour le 1 <sup>er</sup> enfant
	- 52.50€ pour le 2 <sup>ème</sup> enfant
	- 36.75€ à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant
Adultes Marchiennois	- 136.50€ pour 1 adulte
	- 210.00€ pour un couple
Extérieurs de moins de 18 ans	- 115.50€ pour le 1 <sup>er</sup> enfant
	- 99.75€ pour le 2 <sup>ème</sup> enfant
	- 84.00€ à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant
Adultes extérieurs	- 189.00€ pour 1 adulte
	- 262.50€ pour un couple
CYCLE 2	TARIF
Marchiennois de moins de 18 ans	- 84.00 € pour le 1 <sup>er</sup> enfant

	- 68.25 € pour le 1 <sup>er</sup> enfant
	- 52.50 € à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant
Adultes Marchiennois	- 157.50€ pour 1 adulte
	- 231.00€ pour un couple
Extérieurs de moins de 18 ans	- 131.25€ pour le 1 <sup>er</sup> enfant
	- 115.50€ pour le 2 <sup>ème</sup> enfant
	- 99.75€ à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant
Adultes extérieurs	- 220.50€ pour 1 adulte
	- 304.50 € pour un couple

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 059-215903758-20230406-2023 CM\_756-DE



- De dire que le paiement des cotisations fera l'objet de l'émission d'un titre de recette émis par le service comptabilité
- Maintenir les autres termes de la délibération 24/2018 du 05 juin 2018 :
  - Fixer à 17 ans révolus l'âge des enfants pouvant bénéficier du tarif enfants
  - De dire que les tarifs seront revus chaque année scolaire
  - De dire que toute année commencée sera due en totalité

**Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité**

**Pour : 25 voix - Contre : 0 - Abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Claude MERLY

